



# GRENE

Grésivaudan Nord Environnement

[www.grene38.fr](http://www.grene38.fr)

[info@grene38.fr](mailto:info@grene38.fr)

Mairie, La Terrasse 38660

GRENE a pris connaissance du dossier d'enquête publique en vue de la réalisation de l'extension de STMicroelectronics. GRENE relève tout d'abord la complexité du dossier et la difficulté pour le citoyen d'en prendre véritablement la mesure dans un temps raisonnable.

Au vu de ce document, GRENE s'inquiète de :

### **La consommation d'eau et notamment d'eau potable.**

La consommation d'eau potable actuellement limitée à 620 m<sup>3</sup>/h doit passer rapidement à 800 m<sup>3</sup>/h. Le recyclage Reuse devrait permettre de porter la consommation à 1400 m<sup>3</sup>/h au maximum des besoins mais le projet de recyclage ReUse n'est pas très défini, il reste des incertitudes sur le calendrier.

En cas de problèmes d'alimentation en eau potable (défaut d'alimentation ou indisponibilité de la station de recyclage des eaux usées (pour éviter de solliciter le réseau d'eau potable), ST prévoit la construction de 4 forages dans la nappe alluviale pour tirer au maximum 800 m<sup>3</sup>/h d'eau. Bien que des modélisations (en considérant cette nappe comme alimentée par une ressource supposée infinie : l'Isère) prédisent un rabattement faible de la nappe dans les cas les plus défavorables (20 cm), on est en droit de penser que ces pompages seront préjudiciables pour les autres utilisateurs et surtout pour les zones humides proches du site (Gramont, Cloyères).

De plus, une fois l'autorisation de prélèvements accordée, rien ne dit que cette utilisation ne deviendra pas permanente ainsi que ses effets.

L'arrêté Préfectoral de 2016 demande à ST de réaliser « un plan d'économie d'eau prévoyant les mesures proportionnées à la situation de la ressource en eau selon 3 niveaux (niveau d'alerte, niveau d'alerte renforcée, niveau de crise). Il n'est pas indiqué de mesures efficaces précises, notamment de baisse de consommation en cas de crise.

En résumé, en ce qui concerne l'alimentation en eau, GRENE pointe le manque de clarté dans les moyens engagés et l'absence d'engagement précis du pétitionnaire.

### **Pollution de l'eau.**

- ST demande une dérogation pour les rejets de cuivre, d'azote et de phosphore.
- Les prévisions des études préalables portent sur les concentrations maximales de produits rejetés, en considérant qu'elles sont compatibles avec les autres usages de l'eau (consommation d'eau potable). Cependant c'est le flux moyen qui représente la

- vraie pollution : les rejets seront globalement doublés pour la majorité des polluants.
- On peut donc s'inquiéter à terme de la pollution de la nappe de l'Isère et de ses sédiments, et donc du maintien effectif des masses d'eau dans le bon état au sens de la directive DCE

En résumé, GRENE constate l'augmentation de la pollution rejetée à l'Isère contribuant au flux de pollution dans le Rhône et dans la Méditerranée. GRENE S'étonne de la demande de dérogation par rapport aux normes de droit commun de la part d'un groupe bénéficiant d'une importante aide publique et qui devrait, à ce titre, faire preuve d'exemplarité. Au-delà des impacts sur la faune de l'Isère, il y a un risque de précédent.

### **Pollutions aériennes.**

Pour le traitement des gaz rejetés comme pour les rejets aqueux, le pétitionnaire sollicite une demande de dépassements réguliers de la VLE (Valeur limite d'Émission) en concentration de COV, de HF, de NH3. Le pétitionnaire ne détaille pas dans une analyse coût-bénéfice les alternatives à ce dépassement de normes. Pour les Oxydateurs COV des GTW, le choix d'un by-pass sans traitement lors de la maintenance annuelle sur la roue de concentration n'est pas non plus confronté à des alternatives.

On peut regretter également que la surveillance des paramètres des rejets (tableau 36) soit seulement faite par des mesures périodiques sans prescription de Valeur Limite à l'émission (VLE) applicable

A chaque anticyclone, le Grésivaudan comme toutes les vallées alpines voit sa pollution augmenter du fait de l'inversion thermique. Les normes de l'OMS sont déjà dépassées pour NO, NO2, PM 2,5, PM10, O3. Qu'en sera-t-il après cette extension ? La quantité des gaz émises avec l'extension va fortement augmenter et presque doubler pour CO, HF, HCL et oxydes d'azote.

Une chaudière au gaz de 3,2 MW. va être installée pour l'extension, on ne sait pas quelle sera la pollution émise (voir la DREAL).

### **Cumul de pollutions**

Le projet s'inscrit dans une zone qui héberge de nombreuses activités industrielles, chacune ayant ses propres impacts environnementaux. Le pétitionnaire ne semble pas avoir pris la mesure de l'existant et des perspectives futures de son environnement industriel. Qu'en est-il de celle des pollutions émises par SOITEC, dans son fonctionnement actuel et futur, après ses extensions déjà programmées jusqu'en 2030 ? Des simulations pour les rejets de gaz de cette industrie sont faites mais datent de 2012 !

De la même façon on peut regretter l'absence de prise en compte des trois sites mitoyens classés Seveso niveau haut en ajoutant ceux de la société ECTRA. Nombre d'extensions et de développement de SOITEC et d'ECTRA sont en fait liés aux perspectives de développement de STMicro qui font l'objet de la présente enquête publique. Ces extensions ont fait ou vont faire l'objet d'enquêtes publiques dont la séparation dans le temps et dans l'espace cache la forte dépendance,

l'exemple le plus flagrant étant l'extension en Seveso 2 d'ECTRA dont l'enquête publique date de plusieurs mois alors qu'elle découle directement des perspectives d'extension de ST Micro.

### **Autres impacts ignorés**

Outre le cumul des impacts signalés précédemment, le dossier soumis à enquête publique ignore complètement les impacts liés

- Aux transports,
- A l'impact démographique sur la vallée, avec des conséquences sur l'artificialisation des sols, le logement au détriment des terres agricoles et des zones humides

**En conclusion** GRENE émet un avis défavorable, au vu de l'augmentation des atteintes environnementales, des destructions de milieux, et des consommations de ressources, dans une vallée qui veut garder son caractère agricole et naturel. Les incertitudes sur les nuisances supplémentaires engendrées, dans un monde déjà saturé, nous amènent à demander que les développements industriels, et urbains induits, se fassent désormais à périmètre constant, et à pollution au plus égale. A terme les ressources empruntées, comme l'eau ou l'air, devraient être restituées dans un état de qualité au moins égal.

A minima nous demandons, les travaux étant commencés, qu'une trajectoire technique soit définie pour que les pollutions engendrées par l'ensemble du site, avec extension, restent dans l'enveloppe des pollutions d'avant l'extension.